Image not found or type unknown

Rendez vous manqué, honoraires dus?

Par **Misan86**, le **18/07/2012** à **10:59**

Bonjour, j'avais rendez vous hier chez mon dentiste à 17 heures pour me faire poser une couronne dentaire.

A 17h10 je me rend compte que j'ai zappé mon rendez vous et appelle le cabinet pour prevenir de mon retard et propose de venir tout de suite (j'habite a coté du cabinet)

Le dentiste refuse et me donne un rendez vous mais me dit que je devrais payer la consultation d'aujourd'hui et qu'elle ne me sera pas remboursée.

Sachant que j'avais un simple retard, que 'jai prévenu, et que je n'ai eu de toute facon aucun soin puisqu'il n'a pas voulu qu je vienne, a t ille droit de me demander de payer ce rendez vous?

Merci de vos éclaircissements.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés